

ACTIVITÉS AUTORISÉES DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES

CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✓ Être titulaire d'une autorisation délivrée par l'ODNQ
- ✓ Se conformer au *Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes*
- ✓ Respecter les conditions et modalités d'exercice décrites dans le *Guide explicatif du Règlement*

- ↪ Retrait d'un tube d'alimentation
- ↪ Administration de médicaments ou de substances par voie orale ou entérale
- ↪ Prescription de formules nutritives, de macronutriments, de micronutriments et de solutions d'enzymes pancréatiques
- ↪ Prescription des analyses de laboratoire
- ↪ Ajustement de l'insuline et des antidiabétiques

Bien que cela ne relève pas spécifiquement des activités autorisées par le Règlement, les diététistes-nutritionnistes sont également habilités par le *Code des professions* à :

Prescrire le matériel d'alimentation entérale

Prescrire le matériel de suivi de la glycémie



Ordre des diététistes
nutritionnistes
du Québec